

**DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 20-2025
DU 14 AVRIL 2025**

Nombre de Conseillers :

En exercice 14

Présents 12

Votants 13

L'an deux mil vingt cinq

Le quatorze avril à 18 H 00

Le Conseil Municipal de la Commune de PETIT-PALAIS ET CORNEMPS

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire

à la Mairie, sous la présidence de Mme Patricia RAICHINI, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 08/04/2025

ETAIENT PRESENTS : RAICHINI Patricia, BROUDICHOUX Serge,
VEYSSIERE Fabienne AUDOUIN Anne, DUMON Alain, BORDAS Christian,
TRANQUARD Jérôme, REYGADE Aline, POUDRET Annie, MARTIN Frédéric,
HUCHET Pierrette, BORDELAIS Gérald

ETAIENT ABSENTS : BOUTIN Jean-François

PROCURATIONS : JOCELYN Nathalie à BORDAS Christian

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Annie POUDRET a été élue secrétaire de séance.

OBJET : DELIBERATION DECLASSEMENT VC N° 115 DEL202025

Madame le Maire rappelle que par délibération du 02 décembre 2024, rendue exécutoire le 20 janvier 2025, a été demandé le déclassement partiel de la Voie Communale n°115 dite "Route de Mognac" en vue de son aliénation.

Vu l'arrêté du Maire du 22 janvier 2025 prescrivant l'enquête publique,

Une enquête publique préalable à ce déclassement a été effectuée du jeudi 06 février au jeudi 20 février 2025 inclus.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré,

Considérant qu'il y a lieu de faire aboutir ce projet,

Vu l'avis favorable du Commissaire Enquêteur au projet de déclassement de la portion de voirie communale considérée, assorti d'une réserve concernant un accord formalisé quant au droit de passage permettant le désenclavement de la parcelle visée, qui devient une affaire privée entre les deux parties : Mme CAMPADIEU, et M. REBITEAU,

Considérant qu'en matière civile : le pourvoi doit être formé dans un délai de deux mois (sauf disposition contraire) à compter de la notification de la décision attaquée (source : courdecassation.fr), et qu'en conséquence le délai de recours est largement dépassé, la possibilité de pourvoi devant la Cour de Cassation à l'encontre de la décision de justice de la Cour d'Appel de Bordeaux en date du 27 mai 2021 est forclos,

décide le déclassement partiel de la Voie Communale n°115 dite "Route de Mognac", et son aliénation.

Donne tout pouvoir à Madame le Maire pour procéder aux démarches et formalités nécessaires et signer tous actes et pièces.

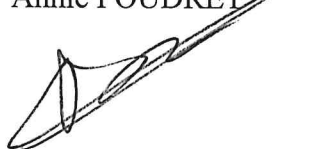
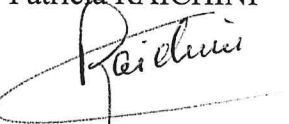
Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et ont signé le Maire et le Secrétaire de séance.

Le Maire,

Patricia RAICHINI

Le secrétaire de séance

Annie POUDRET



Acte rendu exécutoire

Le : 15/04/2025

Publié ou Notifié

Le : 15/04/2025